

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs à propos du Fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Barings Europa Fund (le « Compartiment »)

un compartiment de Barings International Umbrella Fund (le « Fonds à compartiments multiples »)

Class A USD Inc- ISIN No.IE0000829121 (la « Catégorie d'Actions »)

Le Compartiment est un fonds commun de placement. Baring International Fund Managers (Ireland) Limited est le Gestionnaire du Compartiment.

OBJECTIF ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Objectif : Assurer la croissance du capital à long terme en investissant dans des sociétés d'Europe (y compris Royaume-Uni).

Politique d'investissement : Le fonds investit au moins 70 % de son actif total (à l'exclusion de ses liquidités et quasi-liquidités) dans les actions d'entreprises constituées en Europe, qui exercent l'essentiel de leur activité économique en Europe ou dont les actions sont cotées ou négociées sur des marchés boursiers d'Europe (Royaume-Uni compris).

Il n'y a aucune limite au montant des actifs pouvant être investis dans un même pays.

Le fonds peut utiliser des instruments dérivés à des fins d'investissement et de couverture. Le rendement sur un instrument dérivé est lié aux mouvements de l'instrument sous-jacent, par exemple des devises ou des taux d'intérêt, auquel fait référence l'instrument dérivé. La devise de référence du fonds est l'USD.

Distribution Policy: Les revenus seront déclarés et distribués chaque année sous forme de dividendes.

Fréquence d'échange : Chaque jour. Les investisseurs peuvent acheter et vendre leurs actions sur demande chaque Jour ouvrable (au sens défini dans le prospectus et le supplément).

Indice de référence : MSCI Europe (Total Net Return) Index. Le fonds est géré activement et n'est pas conçu pour reproduire l'Indice de référence, de sorte que sa performance peut s'écarter de manière significative de celle de l'Indice de référence. Le gestionnaire d'investissement dispose d'un pouvoir discrétionnaire absolu dans ses investissements et n'est pas limité dans ses choix par l'Indice de référence. Le fonds peut investir des montants significatifs dans des instruments qui ne font pas partie de l'Indice de référence. L'Indice de référence est utilisé exclusivement à des fins de gestion des risques et de comparaison des performances. Le gestionnaire d'investissement peut par exemple prendre en considération les expositions aux émetteurs, les pondérations sectorielles, les pondérations des pays et l'erreur de suivi dans chaque cas par rapport à l'Indice de référence, mais il n'utilise pas l'Indice de référence comme restriction d'investissement.

Pour plus de détails, veuillez vous reporter au prospectus et au supplément.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



La catégorie de risque se fonde sur les variations de la valeur des données simulées du fonds, et constitue un indicateur de risque absolu.

- Les données historiques et simulées peuvent ne pas constituer un indicateur fiable pour l'avenir
- Le classement du fonds n'est pas garanti et est susceptible d'évoluer avec le temps
- La catégorie de risque la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque
- Le fonds est classé dans la catégorie 6 de ce tableau en raison de la nature de ses investissements
- La valeur des investissements et les revenus peuvent évoluer à la baisse comme à la hausse et il se peut que les investisseurs ne récupèrent pas le montant qu'ils ont investi

Les risques suivants peuvent ne pas être reflétés dans l'indicateur de risque et de rendement :

- Dans des circonstances exceptionnelles sur le marché, il est possible que le nombre d'acheteurs et de vendeurs soit insuffisant pour permettre au Fonds de

- vendre ou d'acheter facilement des investissements, ce qui pourrait limiter la capacité du Fonds à satisfaire les demandes de rachat des investisseurs.
- L'impossibilité pour une organisation au travers de laquelle nous achetons un actif (par ex. une banque) de respecter ses obligations peut engendrer une perte.
- La garde des actifs entraîne un risque de perte en cas d'insolvabilité du dépositaire ou de non-respect de son obligation de précaution
- Les instruments dérivés peuvent générer un profit ou une perte, et il n'existe aucune garantie qu'un contrat sur dérivé financier donne le résultat escompté. Le recours aux instruments dérivés peut avoir pour effet d'augmenter les hausses ou baisses de valeur du Compartiment et pourrait amener le Compartiment à subir des pertes nettement supérieures au coût du dérivé concerné étant donné qu'une fluctuation relativement mineure peut avoir un impact plus important sur les dérivés que sur les actifs sous-jacents.
- Les évolutions des taux de change entre la devise du Compartiment et les devises dans lesquelles les actifs du Compartiment sont valorisés peuvent avoir pour effet d'augmenter ou de diminuer la valeur du Compartiment et de tous revenus produits.
- Les compartiments spécifiques à certains pays ou régions font l'objet d'une focalisation plus étroite que ceux qui investissent largement sur l'ensemble des marchés et sont donc considérés comme plus risqués.
- Les investissements en actions peuvent subir des fluctuations de valeur importantes.
- Le Compartiment peut détenir des actions de sociétés plus petites qui peuvent être plus difficiles à acheter et à vendre, car elles sont négociées moins fréquemment et en petits volumes et leurs cours peuvent fluctuer davantage que ceux de sociétés plus grandes.
- Pour une description de l'ensemble des risques, veuillez-vous référer au prospectus du fonds, sous la rubrique « Considérations relatives au risque », et dans le supplément du fonds.

FRAIS POUR LE COMPARTIMENT

Les frais que vous payez correspondent aux coûts de fonctionnement du Compartiment, y compris ses coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

| Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement : | |
|--|-------|
| Frais d'entrée | 5,00% |
| Frais de sortie | Aucun |
| Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. | |
| Frais prélevés sur le Fonds sur une année : | |
| Frais courants | 1,70% |
| Frais prélevés sur le Fonds dans certaines circonstances : | |
| Commissions de performance | Aucun |

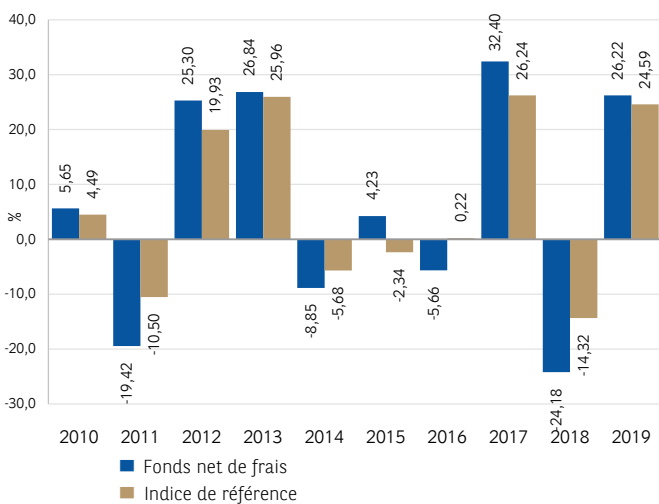
Les frais d'entrée et de sortie présentés sont des montants maximums. Il est possible que vous payiez moins : votre conseiller financier vous le précisera.

Le montant des frais courants est fondé sur les frais de l'exercice clos le 29/05/2020. Ces chiffres peuvent varier d'une année à l'autre. Ils excluent les coûts des opérations du fonds.

Le Fonds aura à supporter des frais d'opérations de portefeuille qui seront prélevés sur ses actifs.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous reporter aux sections concernées du Prospectus.

PERFORMANCES PASSÉES



- Les performances passées ne préjugent pas de la performance future.
- La performance indiquée est basée sur la valeur nette d'inventaire après déduction de tous les frais courants et des coûts de transaction du portefeuille, les revenus distribuables étant réinvestis.
- Le fonds a été lancé en 1987. La catégorie d'actions a été lancée en 1987. Le graphique indique la performance passée de la catégorie d'actions et de l'Indice de référence pour toutes les années civiles complètes depuis le lancement de la catégorie d'actions.
- Le calcul de la performance passée ne tient pas compte des frais d'entrée et de sortie mais tient compte de tous les frais courants.
- Avant le 31/12/2019, l'indice de référence du fonds était le MSCI Europe (Total Gross Return) Index. Les données de l'indice de référence antérieures au 31/12/2019 concernent l'indice MSCI Europe (Total Gross Return) Index.
- Le fonds n'est pas conçu pour reproduire l'Indice de référence.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : Northern Trust Fiduciary Services (Ireland) Limited

Autres informations : Barings International Umbrella Fund est une structure à compartiments multiples comprenant le présent Compartiment. Le présent document d'information clé pour l'investisseur (KIID) est propre au Compartiment et à la catégorie de parts indiquée en début de document. Veuillez vous reporter au prospectus du Compartiment pour obtenir plus de détails sur les autres catégories de parts. La ségrégation des actifs de chaque compartiment implique que si un fonds présente des dettes, les actifs des autres fonds ne peuvent servir à les couvrir. Vous pouvez obtenir, sans frais, des informations complémentaires sur ce Compartiment y compris le prospectus complet, le dernier rapport et les derniers comptes annuels et tout rapport semestriel et comptes semestriels ultérieurs (qui sont préparés pour le fond complet) sur www.baring.com ou sur demande adressée à Barings.

Informations pratiques : Le prix des parts du Compartiment est calculé chaque jour de négociation et est disponible en ligne à l'adresse www.baring.com. Vous pouvez obtenir des informations sur les modalités d'achat, de vente et d'échange de parts en contactant Barings (voir les coordonnées plus haut).

Rémunération : Une description détaillée de la politique de rémunération du Gestionnaire applicable au fonds est disponible à l'adresse www.baring.com. Cette description inclut des informations relatives au comité de rémunération (en cas de création d'un tel comité) et une présentation du mode de calcul des rémunérations. Les investisseurs peuvent obtenir gratuitement une copie de cette politique auprès de Baring International Fund Managers (Ireland) Limited.

Législation fiscale : Le fonds est soumis à la législation fiscale irlandaise, ce qui peut avoir une incidence sur votre situation fiscale personnelle en tant qu'investisseur dans le fonds. Les investisseurs doivent consulter leur conseiller fiscal avant d'investir dans le fonds.

Déclaration de responsabilité : La responsabilité de Baring International Fund Managers (Ireland) Limited ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus et du supplément du fonds.

Informations complémentaires : Le représentant et agent payeur en Suisse est BNP Paribas Securities Services, Paris, succursale de Zurich. Les documents tels que le prospectus, l'acte de fiducie et les rapports annuels et semestriels sont disponibles sur www.baring.com. Les investisseurs suisses peuvent obtenir ces documents gratuitement auprès de BNP Paribas Securities Services, Paris, succursale de Zurich, Selnaustrasse 16, 8002 Zurich, Suisse.